Affaire T-59/89

Wolfdieter Graf Yorck von Wartenburg contre Parlement européen

« Radiation »

Sommaire de l'ordonnance

Procédure — Comparution personnelle des parties — Objet — Règlement amiable du litige [Règlement de procédure, art. 45, § 2, sous a)]

ORDONNANCE DU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE (cinquième chambre) 29 ianvier 1990*

Dans l'affaire T-59/89,

Wolfdieter Graf Yorck von Wartenburg, ancien agent temporaire au Parlement européen, domicilié Clos de Parnasse 3-4, Bruxelles, représenté par Me Victor Elvinger, avocat au barreau de Luxembourg, ayant élu domicile à Luxembourg en l'étude de Me Elvinger, 4, rue Tony Neuman,

partie requérante,

^{*} Langue de procédure: le français.